

ORPHELINAT NATIONAL
DES CHEMINS DE FER DE FRANCE
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social : 263 rue de Paris - case 539
93515 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 -



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS

PARIS - AMIENS

ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 263 rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 -

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 octobre 2019



COEXCO (SAS)

Représentée par Julie DESNEE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



1 BILAN DE L'ASSOCIATION

ACTIF

En euros	Notes	Brut	Amort et dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(1)	342 261	330 052	12 209	8 637
Frais d'établissement		34 361	34 361	0	0
Frais de recherche et de développement		0	0	0	0
Logiciels		307 900	295 690	12 209	8 637
Droits d'utilisation		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2)	7 843 924	3 498 049	4 345 875	3 870 825
Terrains		578 575	0	578 575	578 575
Constructions		5 512 774	2 811 892	2 700 881	2 915 186
Installations techniques, matériels et outillages		202 029	113 275	88 754	94 355
Autres immobilisations corporelles		669 836	572 882	96 953	138 709
Immobilisations grevées de droit		0	0	0	0
Immobilisations en cours		880 711	0	880 711	144 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(3)	1 884 466	0	1 884 466	1 884 466
Participations		1 884 466	0	1 884 466	1 884 466
Prêts		0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		10 070 651	3 828 101	6 242 550	5 763 928
Stocks et encours	(4)	0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	(5)	4 478	0	4 478	0
CREANCES	(6)	156 140	5 846	150 294	181 431
Usagers et comptes rattachés		12 783	132	12 652	4 397
Autres créances		143 356	5 714	137 642	177 034
TRESORERIE	(7)	9 193 507	56 125	9 137 382	8 952 473
Placements de trésorerie		5 038 897	56 125	4 982 772	6 997 235
Disponibilité		4 154 610	0	4 154 610	1 955 237
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 354 125	61 971	9 292 154	9 133 903
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(8)	48 615	0	48 615	53 907
TOTAL ACTIF		19 473 391	3 890 072	15 583 319	14 951 739
Engagements reçus					
Legs nets à réaliser					



BILAN DE L'ASSOCIATION (suite)

PASSIF

En euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
FONDS PROPRES	(9)	15 168 705	14 487 642
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Apports et autres		8 540 794	8 540 794
Legs et donations		0	0
Subv. d'invest. affectées à des biens renouvelables (non amort.)		0	0
Autres		0	0
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		-392 173	-392 173
Réserves		6 339 021	6 020 641
Report à nouveau sur gestion propre		0	0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		681 062	318 380
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		0	0
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports ou legs avec contrepartie d'actif immo. avec droit de reprise		0	0
Résultat de l'exercice sous contrôle des tiers financeurs		0	0
Provision règlementées		0	0
Subv. d'invest. Sur biens non renouvelables (amortissables)		0	0
Droits des propriétaires		0	0
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		15 168 705	14 487 642
PROVISIONS	(10)	0	0
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
FONDS DEDIES		0	0
sur subventions de fonctionnement		0	0
sur autres ressources		0	0
DETTES	(11)	414 614	464 097
		0	0
Emprunts et dettes financières		7 341	14 127
Fournisseurs et comptes rattachés		58 731	123 997
Dettes fiscales et sociales		61 472	98 126
Autres dettes		287 069	227 847
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(12)	0	0
TOTAL PASSIF		15 583 319	14 951 739
Engagements donnés			
Redevances de crédit bail			



2 LE COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

En euros	Notes (13)	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS DES ACTIVITES		552 718	557 196
Production vendue		0	0
Revente de marchandises achetées		92 890	85 895
Abonnements BO		71 216	63 869
Hébergement Maison		167 074	127 474
Produits des manifestations		143 535	173 184
Autres prestations de services		78 004	76 782
Production stockée ou immobilisée		0	0
SUBVENTIONS RECUES		58 080	60 629
Subventions d'exploitation		58 080	60 629
Taxe d'apprentissage collectée		0	0
PRODUITS DE COLLECTE		2 803 337	2 805 986
Dons non affectés		57 827	74 763
Produits de la vente de bons		61 165	59 057
Quête nationale		0	0
Dons affectés		0	0
Cotisations reçues des adhérents		2 684 345	2 672 166
AUTRES PRODUITS		689 783	520 551
QP des subventions d'investissement virées au compte de résultat		0	0
Produits divers de gestion courante		3	325
Legs reçus et QP de libéralités virées au compte de résultat		689 780	520 226
REPRISE D'AMORT ,DE PROV ET TRANSFERT DE CHARGES		1 238	17 557
REPORT DES RESSOURCES non utilisées des exercices antérieurs		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 105 155	3 961 918
ACHATS CONSOMMES		201 524	228 109
AUTRES CHARGES EXTERNES		887 833	1 031 139
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		50 105	51 029
CHARGES DE PERSONNEL		376 338	446 281
Salaires et traitements		269 490	320 110
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		106 848	126 171
ALLOCATIONS ET AIDES FINANCIERES AUX PUPILLES		1 076 502	1 055 427
AUTRES CHARGES DE SOLIDARITE		456 086	454 912
AUTRES CHARGES		6 329	2 452
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS		395 965	405 065
Dotations aux amortissements		335 833	343 827
Dotations aux provisions		132	61 238
ENGAGEMENTS A REALISER sur ressources affectées		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		3 390 681	3 674 415
RESULTAT D'EXPLOITATION		714 474	287 503



COMPTE DE RESULTAT (suite)

En euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement		8 479	2 080
Autres produits financiers		0	0
Reprises sur provisions		0	0
PRODUITS FINANCIERS		8 479	2 080
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		970	0
Intérêts et charges assimilés		0	0
Dotations aux provisions		56 125	0
CHARGES FINANCIERES		57 095	0
RESULTAT FINANCIER		-48 616	2 080
RESULTAT COURANT		665 858	289 584
Prix de vente des immobilisations cédées		0	700
Produits exceptionnels sur opération de gestion		15 641	28 960
PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 641	29 660
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		437	149
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées		0	715
CHARGES EXCEPTIONNELLES		437	864
RESULTAT EXCEPTIONNEL		15 205	28 796
Total des produits		4 129 275	3 993 658
Total des charges		3 448 213	3 675 278
RESULTAT NET		681 062	318 380



ANNEXE AU 31/12/2018

3.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION

L'Orphelinat National des Chemins de Fer de France est une association fondée le 8 juillet 1904 (J.O. des 15 & 16 juillet 1904, déclaration n° 151 200).

Elle a pour but de venir en aide moralement et matériellement aux orphelins de ses adhérents.

Les états financiers présentés correspondent au périmètre de l'association ONCF regroupant :

- ✓ Le Siège
- ✓ La Maison d'accueil
- ✓ Les Comités Régionaux (CR) et les Groupes (GPE)

3.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES

> Legs

Avec un total de 689 780 €, les legs reçus sur 2018 sont en augmentation par rapport à 2017 de 169 554 €.

> Travaux de rénovation de la Maison

Des travaux de rénovation, ont été engagés au cours de l'exercice 2018 pour un total de 855 734 €.



3.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été préparés conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) qui régissent les règles spécifiques applicables aux associations.

Les comptes annuels de l'ONCF sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat ainsi que l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

1. Continuité de l'exploitation,
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
3. Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

➤ Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 sur les actifs, les immobilisations corporelles sont enregistrées :

- Au coût d'acquisition, pour les immobilisations acquises à titre onéreux.
- A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

➤ Durée d'amortissement

Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Gros Œuvre	50 ans
Installations, Agencements	10 à 20 ans
Matériel informatique	3 ans



➤ Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres.

➤ Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les échéances concernant les créances sont toutes à moins d'un an.

➤ Placements de trésorerie

Ils sont valorisés à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si la valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

A la clôture de l'exercice, une plus-value a été constatée mais n'a pas été enregistrée dans les comptes en respect du principe de prudence.

➤ Provision pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes, c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risque prud'homal et risque de reversement de subventions.

➤ Dettes fournisseurs et autres dettes

Toutes les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les échéances concernant les dettes sont toutes à moins d'un an.

➤ Legs

Ne sont pris en compte que les legs encaissés sur l'exercice, pour ceux restant à réaliser, ils sont identifiés dans un compte 475100 "legs et donations en cours de réalisation".

Au 31 décembre 2018 il n'y a pas de legs immobiliers en cours de réalisation.



3.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

➤ Nantissement SBE

Les titres 3 FCP MIROVA TRESORERIE sont affectés en nantissement au profit de la DRASS Ile de France afin de couvrir la garantie financière d'origine d'un montant de 24 392€.

Ces titres ont une valorisation au 31/12/2018 de 35 068,22€.

➤ Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Cet engagement est calculé selon les termes du Code du Travail, à savoir :

- ½ mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- 1 mois ½ de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Les engagements de retraite au 31/12/2018 pour l'ensemble des salariés de l'ONCF s'élèvent à 17 982 €.

➤ Effectif

L'effectif de l'ONCF au 31 décembre 2018 est composé de 5 salariés au Siège et 5 à la Maison.



4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT



DETAILS DES POSTES DE L'ACTIF

NOTE N°1 : LES IMMOBILISATION INCORPORELLES

VALEURS BRUTES

En euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Frais 1er établissement	26 615	0	1	26 613
Gestion construction	7 747	1	0	7 748
Logiciels	301 951	5 949	0	307 900
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	336 313	5 949	1	342 261

AMORTISSEMENTS

En euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Frais 1er établissement	26 615	0	1	26 613
Gestion construction	7 747	1	0	7 748
Logiciels	293 314	2 377	0	295 690
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMO. INCORP.	327 676	2 376	0	330 052

NOTE N°2 : LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES

En euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Terrains	578 575	0	0	578 575
Constructions	5 449 803	62 973	3	5 512 774
Installations techniques, matériels et outillages	197 810	4 219	0	202 029
Autres immobilisations corporelles	665 240	4 595	0	669 836
Immobilisations grevées de droit	0	0	0	0
Immobilisations en cours	144 000	880 711	144 000	880 711
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 035 428	952 499	144 003	7 843 924

AMORTISSEMENTS

En euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Terrains	0	0	0	0
Constructions	2 534 616	277 278	2	2 811 892
Installations techniques, matériels et outillages	103 455	9 820	0	113 275
Autres immobilisations corporelles	526 531	46 351	0	572 882
Immobilisations grevées de droit	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMO. CORP.	3 164 602	333 449	2	3 498 049



NOTE N°3 : LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En euros	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
S.C. MAISON FAMILIALE CHALET	1 687 869	0	0	1 687 869
PARTS SCER MONTREUIL SIEGE	196 582	0	0	196 582
AUTRE TITRES DE PARTICIPATION	15	0	0	15
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 884 466	0	0	1 884 466

NOTE N°4 : LES STOCKS

Pas de stock constaté au 31/12/2018

NOTE N°5 : LES CREANCES ET COMPTES RATTACHES

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Usagers et comptes rattachés			
Créances Usagers	12 574	78	12 652
Factures à établir	0	0	0
Créances douteuses	132	0	132
Provision sur créances	-132	0	-132
Total général	12 574	78	12 652

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Autres créances			
Produits à recevoir	137 011		137 011
- Cotisations dec Mobilités	94 065		94 065
- Cotisations dec Réseau	37 370		37 370
- Cotisations dec EPIC	5 168		5 168
- Edissimo	408		408
Tiers sociaux	0		0
Etat	631		631
Créances A.O.	5 714		5 714
Provision /Créances A.O.	-5 714		-5 714
Autres comptes débiteurs	0		0
Total général	137 642	0	137 642



NOTE N°7 : LA TRESORERIE

• LES PLACEMENTS DE TRESORERIE

Votre portefeuille se compose de :

En euros	SIEGE	MAISON	Total général
Placements de trésorerie			
Placements de trésorerie	5 038 897	0	5 038 897
Provision pour dépréciation	56 125		56 125
Total général	4 982 772	0	4 982 772

Placements de trésorerie SIEGE 4 982 772 €

En euros	Prix global d'achat	Valorisation bancaire
LBPAM Première Monétaire	5 007 327,98	4 951 203,00
FCP NATIXIS Développement Durable	31 568,69	35 068,22
TOTAL brut	5 038 896,67	4 986 271,22
Provisions	-56 124,98	0,00
TOTAL net	4 982 771,69	4 986 271,22

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente sur les placements du Siège s'élève à 3 499,53 € et la moins-value latente de 56 124,98 € a fait l'objet d'une provision.

• LES DISPONIBILITES

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Disponibilités			
ACCREDITIF	4 820	0	4 820
BANQUES	4 019 635	105 786	4 125 421
CAISSES	4 462	3 320	7 783
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	15 063	1 524	16 587
Total général	4 043 980	110 630	4 154 610



NOTE N°8 : LES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges payées au cours du présent exercice mais qui concernent l'exercice suivant.
Ce poste se détaille comme suit :

En euros

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	43 958
Avances tickets RATP	1 278
Avances sacs à dos ficelle	2 359
Avances chèque lire	1 020

Total général	48 616
----------------------	---------------

Charges constatées d'avance SIEGE 43 958 €

ASSA ABLOY	2 631 €
BAYARD PRESSE 2019/2020	31 177 €
CORSICA	1 872 €
CAPSYS	79 €
SCOPE	3 852 €
IPSILON	267 €
ORANGE	283 €
SATEC	1 998 €
SCHINDLER	631 €
DEFIBTECH	90 €
COMTOWN	401 €
CONVENTION CANNES	230 €
A2PRESS	447 €



DETAILS DES POSTES DU PASSIF

NOTE N°9 : LES FONDS PROPRES

15 168 705 €

Les fonds associatifs 8 540 794 €

Fonds social Siège : 8 540 794 €

Ecart de réévaluation - 392 173 €

Parts SCER Montreuil Siège : - 392 173 €

Les réserves 6 339 021 €

Les résultats de l'exercice 31/12/2018 681 062 €

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Résultat exercice			
Résultat exercice	516 317	164 745	681 062
Total général	516 317	164 745	681 062

NOTE N°10 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune provision constatées durant l'exercice

NOTE N°11 : DETTES

• EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En euros	SIEGE	CR-GPES	Total général
Emprunts et dettes financières			
Soldes créditeurs de banque (néгатif)	2 226	295	2 521
Avance de trésorerie reçue du Siège (néгатif)		4 820	4 820
Total général	2 226	5 115	7 341



• DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste est composé uniquement par des dettes fournisseurs qui se détaillent comme suit :

En euros	SIEGE	CR-GPE	Total général
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs – Factures à payer	44 786	150	44 936
Fournisseurs – Factures non parvenues	13 795		13 795
Total général	58 581	150	58 731

Dettes fournisseurs SIEGE 44 786 €

SCOPE	13 149 €
LACGT	5 688 €
SEMAPHORES	6 994 €
SCE	3 159 €
ELIS	2 891 €
ASPEN	2 359 €
GAZDEFrance	2 605 €
IPSILON	1 920 €
AFUL	1 234 €
PLANCHER	1 812 €
DIVERS	810 €
CASINO	973 €
SATEC	723 €
SEGOS	616 €
CAPAL	597 €
ORANGETELEPHON	870 €
SCHINDLER	-1 604 €

Dettes fournisseurs CR/Groupes 150 €

Fonds de solidarité pupille Toulouse	150 €
--------------------------------------	-------

Factures non parvenues SIEGE 13 795 €

ATACAMA	1 056 €
LA POSTE	9 977 €
IPSILON	2 762 €



• DETTES FISCALES ET SOCIALES

En euros	Total général
Dettes fiscales et sociales	
Dettes fiscales et sociales	61 472
Total général	61 472

Dettes fiscales et sociales SIEGE+MAISON 61 472 €

PERSONNEL

- Personnel – rémunérations dues	2 180 €
- Provision pour congés payés	19 734 €
- Provision charges sociales (congés)	8 350 €

DETTES SOCIALES

- URSSAF	10 748 €
- Prévoyance	3 044 €
- Formation professionnelle	1 577 €
- Mutuelle Entrain	742 €
- Humanis	9 567 €

DETTES FISCALES

- Taxe sur salaires provision congés	839 €
- Taxe sur les salaires	4 574 €
- TVA Collectée	117 €

• AUTRES DETTES

En euros	Total général
Autres dettes	
Charges à payer	287 069
Compte de liaison maison-siège	0
Total général	287 069